



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 12 avril 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 12 avril 2021 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 15.

Sont présents: Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Marcel Larochelle
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

80-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 12 avril 2021 et les conseillers et conseillère sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT le décret 433-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge l'état sanitaire d'urgence pour une période de 10 jours et a refondu la majorité des règles sanitaires s'appliquant selon le palier d'alerte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de trente jours, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a été décrétée en zone rouge par la Santé publique depuis la moitié du mois d'octobre pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Valérie Fortier et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

81-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

82-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} mars 2021 est accepté tel que déposé.

83-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



No de résolution
ou annotation

84-2021

Avis de motion pour le règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal.

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Yvon Martel à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Valère, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise au moins 48 heures aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Valère et une copie été mise sur le site internet pour consultation.

85-2021

Adoption du premier projet du règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal.

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

86-2021

Dépôt du rapport financier 2020 de la Municipalité de Saint-Valère.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2020 élaboré par Madame Caroline Leduc, auditrice, CGA, présenté par conférence Teams par Madame Valérie Lemire, CPA, CA et directrice principale en certification CPA, de la firme ROY DESROCHERS LAMBERT SENCRL pour la Municipalité de Saint-Valère.

87-2021

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode (RISIB) pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

Il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Éric Morissette, que le conseil accepte le rapport financier Groupe RDL Victoriaville pour l'année 2020 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode (RISIB).

88-2021

Dépôt du rapport d'audit de la Commission Municipale du Québec.

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil accepte et autorise le dépôt du rapport d'audit effectué en 2020, "Processus encadrant l'adoption des règlements" et daté de mars 2021, par la Commission Municipale du Québec.

89-2021

Demande de subvention au Ministère des Transports Québec volet Redressement et Accélération dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) PIIRL.

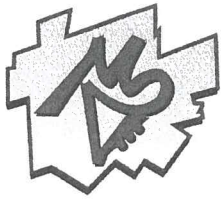
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:



Dépenses pour l'assemblée du lundi 3 mai 2021
selon les objets

Administration 100 :

Législation	240,00 \$
Gestion financière et administrative	23 442,22
Contribution employeur	12 481,89
Incendie	22 014,25
Quote-part	48 594,00
Sécurité publique - police	_____
Salaires	14 749,91

Transport routier 300 :

Voirie	2 318,12
Éclairage des rues	887,20
Enlèvement de la neige	22 213,42

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	13 035,00
Bibliothèque	824,37
Loisirs	_____
Parc	_____
Urbanisme	1 209,34
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	6 746,16
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____

TOTAL DES DÉPENSES

168 755,87 \$



No de résolution
ou annotation

89-2021

Demande de subvention au Ministère des Transports Québec volet Redressement et Accélération dans le cadre du Programme de la d'Aide à la Voirie Local (PAVL) PIIRL (suite).

L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Nirisoa Raherinaina agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marcel Larochelle, appuyée par Yvon Martel, il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Valère autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

90-2021

Déterminer 2 enjeux pour le développement de votre municipalité et la qualité de vie offert aux citoyens;

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action 2021, le département de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska a inscrit une rencontre avec les élus et directeurs généraux des municipalités ayant une population de 1500 citoyens et moins;

ATTENDU QU'en préparation à cette rencontre, la municipalité doit déterminer deux (2) enjeux pour le développement de la municipalité et la qualité de vie offerte à vos citoyens, notamment vos aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette, que le conseil identifie *La Mixité Sociale*, soit la favorisation de l'intergénérationnel et les échanges entre citoyens, ainsi que *La Protection Des Milieux*, soit l'ensemble des mesures visant à préserver et valoriser les milieux naturels et les activités agricoles, comme enjeux à prioriser pour la municipalité et autorise le directeur-général à communiquer les deux enjeux à la MRC d'Arthabaska.

91-2021

Demande de Canneberge Désilets (construction entrepôt).

ATTENDU QUE Canneberge Désilets SENC a procédé à la construction d'une station de pompage de 35 x 70 sur la limite des municipalités de Saint-Samuel et de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la construction a été réalisée sans préalablement avoir obtenu un permis de construction;

ATTENDU QUE la demande de permis a été déposée trois jours après avoir entamé les travaux et que l'inspecteur a refusé ladite demande;

ATTENDU QUE l'inspecteur exige une marge de recul de 5 mètres entre la construction et la limite de propriété de Saint-Valère du matricule # 0705-22-7135;

ATTENDU QUE Canneberge Désilets SENC a mandaté monsieur Jacques Métivier, urbaniste, afin de proposer une solution pour régler la problématique;

ATTENDU QUE les propositions n'apportent pas de nouvelle information, mais plutôt une interprétation différente du règlement;

ATTENDU QUE l'inspecteur n'a pas été convaincu par l'avis de monsieur Jacques Métivier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis de monsieur Jacques Métivier et qu'ils n'ont pas été convaincu de l'avis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil recommande à l'inspecteur de maintenir sa position et de ne pas émettre le permis de construction.



No de résolution
ou annotation

92-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Daniel Gagnon, représentant de Carl Boutin et Francine Côté.

ATTENDU QUE monsieur Carl Boutin et madame Francine Côté, par le biais de leur mandataire, monsieur Daniel Gagnon, ont déposés à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 avril 2021, afin d'aliéner une partie du lot # 6 360 692 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande vise l'aliénation d'une partie du lot # 6 360 692 cadastre du Québec d'une superficie de 17.87 hectares;

ATTENDU QUE la demande vise la propriété appartenant à la compagnie 9174-1942 Québec Inc. qui restera propriétaire du lot # 5 969 574, ainsi qu'une partie du lot #6 360 692 du cadastre du Québec représentant une superficie de 21,10 hectares;

ATTENDU QUE monsieur Carl Boutin et madame Francine Côté acquerront une partie du lot # 6 360 692 du cadastre du Québec afin de consolider leur propriété constituée des lots # 5 180 127 et # 5 180 128 cadastre du Québec représentant une superficie de 43,90 hectares;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

No	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 3 et 4 selon le site info-sols.ca (type de sol TLS) Les lots avoisinants ont un potentiel agricole de classe 3, 4 ou de classe 7.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	L'utilisation restera agricole.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune conséquence négative. Seulement des conséquences positives pour le volet agroforestier.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier)
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie des terres en cultures restera au même propriétaire.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable



No de résolution
ou annotation

92-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Daniel Gagnon, représentant de Carl Boutin et Francine Côté (suite).

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement d'urbanisme et la municipalité de Saint-Valère et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Carl Boutin et Francine Côté pour l'aliénation d'une partie du lot # 6 360 692 du cadastre du Québec représentant 17,87 hectares pour les raisons précitées.

93-2021

Autorisation achat et installation pancartes agricole (4) routes 161 et 261.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise l'achat et l'installation des (4) quatre pancartes agricoles, pour la route 161 et la route 261, au montant de 2 131,68 \$, avant taxes ainsi que les frais d'installations relatifs.

94-2021

Autorisation paiement à la MRC d'Arthabaska pour le cours d'eau Hébert et sa branche Blanchette.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le paiement à la MRC d'Arthabaska la facture relative au remboursement des travaux dans les cours d'eau Hébert et de la branche Blanchette au montant de 1 209,34 \$.

95-2021

Demande de monsieur Éric Champoux pour modifier règlement pour extraction de sable.

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu une demande de monsieur Éric Champoux afin d'obtenir une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'extraction de sable sur les lots 5 180 424, 5 180 425 et 5 180 426 du Cadastre du Québec pour l'extraction de sable afin de lui permettre de faire l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Habel, inspecteur en bâtiment a fait les vérifications de ladite demande, elle n'était pas conforme à la réglementation de la municipalité et par le fait même, la municipalité n'a pu appuyer la demande;

ATTENDU QUE suite au refus de sa demande, une rencontre avec le conseil avait été demandée par monsieur Champoux soit le 9 mars 2021, il était accompagné de madame Josy Belsil, agronome, après discussion, la conclusion est que monsieur Champoux fasse une demande de modification à la réglementation;

ATTENDU QUE monsieur Champoux a déposé une demande le 18 mars 2021 de modification du règlement pour cette zone;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne souhaitent pas permettre l'usage d'extraction dans la zone;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne souhaitent pas créé une nouvelle zone pour permettre l'usage en question dans celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier, appuyé par Marcel Larochelle, qu'après analyse, le conseil refuse la demande monsieur Éric Champoux soit la modification au règlement afin de permettre l'extraction de sable dans cette zone.

96-2021

Autorisation Me Julie Bergeron de faire la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation du garage municipal.

Il est proposé par Guy Dupuis, appuyée par Valérie Fortier que le conseil autorise Me Julie Bergeron, notaire à remplir la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation du garage municipal et d'un dépôt d'abrasif municipal pour un montant maximum de 1 000 \$, excluant les frais de dépôt de la demande.



No de résolution
ou annotation

97-2021

Acceptation de la cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à quatre entrepreneurs des demandes de cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc, soit Entretien SD, Pelouse Expert EB, Entretien VLF et Atelier Snowpro;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu seulement une cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc, soit celle de l'entreprise Pelouse Expert EB au montant de 8 775 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise l'acceptation de la cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc de l'entreprise Pelouse Expert EB au montant de 8 775 \$, avant taxes;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat et à effectuer les versements, tel que convenu dans le contrat.

98-2021

Acceptation de la cotation pour proposition d'honoraires - Contrôle des matériaux Services techniques et de laboratoire - Saison 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à quatre firmes des cotations pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour l'année 2021 d'une partie du rang Courtois et de l'aménagement du terre-plein au village, soit Englobe, Pluritec, Avizo et SNC Lavalin;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu seulement une cotation pour le contrôle des matériaux, services techniques et de laboratoire, soit celle de SNC Lavalin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé Guy Dupuis que le conseil autorise pour la cotation surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour l'année 2021 de la municipalité de l'entreprise SNC Lavalin, selon les taux mentionnés à la proposition d'honoraires déposée.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat et à effectuer les versements, tel que convenu dans l'offre de service.

99-2021

Acceptation de la cotation pour l'entretien paysager au centre administratif et du pavillon.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à cinq entrepreneurs des cotations pour l'entretien paysager des plates-bandes de la municipalité, soit Botatera, Signé Garneau, Vert Tige Aménagement inc., Mario Boudreault et Paysagement Nancy;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois cotations pour l'entretien paysager de la municipalité, soit celle de Botatera au montant de 4 380 \$, celle de Signé Garneau au montant de 3 905 \$ et celle de Vert Tige au montant de 3 350 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la cotation pour l'entretien paysager de la municipalité de l'entreprise Vert Tige au montant de 3 350 \$, avant taxes;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat et à effectuer les versements, tel que convenu dans le contrat.

100-2021

Autorisation de l'embauche du coordonnateur en loisir et vie communautaire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à faire l'embauche de la coordonnatrice ou du coordonnateur en loisir et vie communautaire de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

101-2021

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Rosaire pour l'entretien hivernal d'une partie des routes 161 et 261

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a informé les dirigeants du ministère des Transports de l'intérêt à effectuer l'entretien hivernal pour la saison 2020-2021 sur une portion des routes 161 et 261;

ATTENDU QUE lorsque que l'entretien hivernal sur les routes 161 et 261 est effectué par le contacteur actuel, celui-ci entretient une longueur d'environ 3,3 kilomètres sur la route 161 et de 5,2 kilomètres sur la route 261 dans le secteur de Saint-Valère;

ATTENDU QUE pour entretenir la portion de Saint-Valère, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette appuyé par Yvon Martel, que la Municipalité de Saint-Valère donne sa compétence pour effectuer l'entretien hivernal (dénéigement et déglçage) à compter de la saison 2021-2024, lorsque que l'entretien hivernal sur les routes 161 et 261 est effectué par le contacteur actuel, celui-ci entretient une longueur d'environ 3,3 kilomètres sur la route 161 et d'environ 5,2 kilomètres sur la route 261 dans le secteur de Saint-Valère;

102-2021

Reddition de compte du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien réseau routier local (MTQ) 2020.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 263 809 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Valère à informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien réseau routier local pour l'année 2020.

103-2021

Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) (député).

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, dans le cadre du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) 2021 pour un montant estimé à 50 000 \$ pour des travaux d'une partie du rang Landry. Les travaux consistent au creusage des fossés, de l'excavation, le rechargement et de la pose de membrane.

104-2021

Autorisation achat grappe pour chargeur sur roues.

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Yvon Martel, que le conseil autorise l'inspecteur monsieur Yvan Verville à faire l'achat d'une grappe à neige extensive de marque JROD 10 X 20 pour le chargeur sur roues au montant de 23 000 \$ avant taxes.

105-2021

Autorisation pour la signature de l'entente de fourniture de services en urbanisme avec la MRC.

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Yvon Martel, que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer l'entente de fourniture de services en urbanisme et à effectuer les versements, tel que convenu dans l'entente.



No de résolution
ou annotation

106-2021

Adoption du rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au Ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Marcel Larochelle, et résolu que la Municipalité adopte le rapport d'activités pour l'année 2020 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

107-2021

Renouvellement de permis de chenil - madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau, 2379, rang 8.

ATTENDU QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau ont déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil pour cinq chiens Golden Retriever et quatre Shih-Tzu;

ATTENDU QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau ont établi leur chenil au 2379, 8^e Rang, sur le lot 5 180 741 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de leur demande, madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau devront se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2021 à madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau et ce, aux conditions suivantes :

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau se procurent une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau fassent une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau se conforment à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

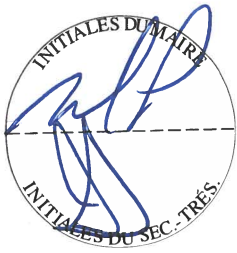
QU'à la suite d'une plainte, madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau règlent le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

108-2021

Renouvellement de permis de chenil - madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, 746, route 161.

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont demandé au conseil une demande pour l'exploitation de 49 chiens de traineau de race Husky sibérien;



No de résolution
ou annotation

108-2021

Renouvellement de permis de chenil - madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, 746, route 161 (suite).

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont établi leur chenil au 746, route 161 sur le lot 5 180 423 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2021 à madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau et ce, aux conditions suivantes:

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau se procurent une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau fassent une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau se conforment à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, règlent le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

109-2021

Renouvellement de permis de chenil – monsieur Éric Croteau, 522 route 161.

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a adressé au conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour trois Chow-Chow, deux Bergers allemands, quatre Golden Retriever, un Samoyède, un Grand Danois et deux Akita Américain.

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a établi son chenil au 522, route 161 sur le lot 5 180 431 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Éric Croteau devra se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2021 à monsieur Éric Croteau et ce, aux conditions suivantes :

QUE monsieur Éric Croteau se procure une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Éric Croteau devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;



No de résolution
ou annotation

109-2021

Renouvellement de permis de chenil – monsieur Éric Croteau, 522 route 161 (suite).

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE monsieur Éric Croteau se conforme à toute nouvelle réglementation de la Municipalité, de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, monsieur Éric Croteau, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par monsieur Éric Croteau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

110-2021

Autorisation d'entretien des bornes sèches par la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise les dépenses pour l'entretien des trois bornes sèches par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode au montant de 375 \$.

111-2021

Autorisation d'inscription du directeur-général à la formation d'Infotech.

Il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise l'inscription du directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à suivre la formation sur la paie dispensée par Infotech au coût de 155 \$, avant taxes.

112-2021

Autorisation pour l'achat d'une imprimante couleur pour la bibliothèque municipale.

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise l'achat d'une imprimante permettant la fonctionnalité couleur pour la bibliothèque municipale.

113-2021

Appui de la déclaration d'engagement de l'Union des Municipalité du Québec "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie"

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil de Saint-Valère appuie la démarche de la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par le respect pour la démocratie une initiative de Union des Municipalité du Québec

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

83-2021, 89-2021, 93-2021, 94-2021, 97-2021, 98-2021, 99-2021,
100-2021, 103-2021, 104-2021, 105-2021, 110-2021, 111-2021, 112-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois d'avril deux mil dix-vingt et un.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,


Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL : Constatations découlant des audits, Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

MRC d'Arthabaska : Questionnaire sur les enjeux prioritaires s'adressant aux municipalités de 1 500 habitants et moins, Résolution 2018-02-093 et répartition des frais d'entretien et autre frais connexes au cours d'eau Hébert, Entente de fourniture de services en urbanisme.

Député d'Arthabaska, Éric Lefebvre : Soutien financier pour l'achat d'équipement de loisirs, d'activités culturelles ou destinées aux personnes âgées.



No de résolution
ou annotation

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance (suite).

Municipalité de Saint-Rosaire : Demande d'appui pour l'entretien hivernal.

Marlène Chouinard, coordonnatrice de la bibliothèque : liste des ouvrages non rapportés et frais relatifs aux retards.

Miroslav Chum Ing. : Remise en état naturel d'une section de la rivière Blanchette

Jacques Mercier, Urbaniste : Avis et propositions sur le dossier de Canneberge
Désilets SENC.

RISIB : Entretien annuel des bornes sèches.

Autisme Centre-du-Québec : Offre de partenariat 2021-2022

Cotations pour l'entretien de la pelouse : Pelouse Expert EB

Cotations pour l'entretien paysager : Botatera, Signé Garneau et Vert Tige.

Cotations pour la surveillance des travaux : SNC Lavalin.

CPTAQ : Demande de Daniel Gagnon pour la compagnie 9174-1942 Québec Inc.

Demande de renouvel. de chenil : Éric Croteau, Joséane Turgeon et
Alexandre Corriveau, Annie Ramsay et
Dave Pariseau.

Jonathan Wizard Fantaisiste : Offre de service

Revue/Dépliants : Infrastructures, Magazine Construire, Génial La revue, Odomag

114-2021

Clôture de la séance.

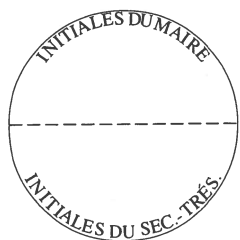
Il est proposé à 21 h 15 par Guy Dupuis que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

